



BRÈVES DE L'OMC

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
N° 3 - Mois d'avril, mai et juin 2026

Éditorial

Éditorial
p. 1

Conseil Général de
l'OMC
P.3

Activités régulières
de l'OMC
p. 4

Autres activités de
la France
P. 15

Calendrier
de l'OMC
P. 21

« Commerce et biodiversité : ne pas perdre de vue l'essentiel »

Les crises se succèdent et l'agenda international est aujourd'hui largement dominé par l'urgence. Dans ce contexte, il pourrait être tentant de reléguer au second plan les grands enjeux du développement durable. Ce serait une erreur, car derrière les crises immédiates demeure un défi de long terme qui conditionne notre prospérité future : la préservation du vivant. La biodiversité n'est pas seulement une question environnementale parmi d'autres. Elle constitue le socle sur lequel reposent nos économies, nos systèmes de production, notre sécurité alimentaire, notre santé et, plus largement, la stabilité de nos sociétés.

Les écosystèmes fournissent des ressources indispensables à l'activité économique, qu'il s'agisse des productions agricoles, forestières ou halieutiques. Ils assurent également des fonctions de régulation essentielles, comme le stockage du carbone, la préservation des sols ou la qualité de l'eau. Leur dégradation progressive représente donc bien davantage qu'une perte écologique : elle constitue un risque économique majeur.

C'est dans ce contexte que nous avons réuni lors de la semaine de l'environnement de l'OMC un panel d'experts afin d'échanger sur les interactions entre le commerce et la biodiversité.

Trop souvent, le débat oppose les deux notions alors que la réalité est plus nuancée. Le commerce peut effectivement contribuer à certaines dégradations lorsqu'il encourage des modes de production non durables ou une exploitation excessive des ressources naturelles. Mais il peut également devenir un levier de transformation en favorisant la diffusion de technologies plus propres, en soutenant des chaînes de valeur responsables et en créant des débouchés pour des biens et services respectueux du vivant.

Nos échanges à l'OMC ont montré que les connaissances progressent et que les acteurs publics et privés innovent. L'OCDE a présenté un nouveau cadre conceptuel des liens entre commerce et biodiversité et a esquissé quelques propositions de mesures en faveur de la biodiversité comme le commerce de produits biologiques et naturels, la certification et la traçabilité, la lutte contre les subventions nocives. Michelin a illustré les démarches engagées par le groupe pour mettre en place des chaînes d'approvisionnement durables pour le caoutchouc naturel et pour fournir l'assistance

technique nécessaire aux petits producteurs. L'IUCN a invité l'OMC à intégrer la biodiversité dans tous les comités et discussions de l'Organisation tandis que la Mission de l'Equateur a présenté le modèle de bioéconomie développé par son pays.

Un enseignement ressort avec force : aucun acteur ne pourra relever seul ce défi. Tous, des gouvernements aux entreprises et aux consommateurs, nous avons un rôle à jouer dans la transition vers des modèles plus durables.

Et l'OMC, quant à elle, peut contribuer à ce débat et à ces travaux.

Ensemble, faisons du commerce un instrument au service de la préservation du vivant, en favorisant la coopération internationale, la transparence et la cohérence entre les politiques économiques et environnementales.

Emmanuelle IVANOV-DURAND
Déléguée Permanente

CONSEIL GENERAL DE L'OMC

Conseil Général – 6 et 7 mai 2026

La première réunion du Conseil Général de l'OMC depuis la Conférence ministérielle de Yaoundé s'est tenue du 6 au 7 mai. Elle n'a enregistré aucun résultat malgré la volonté des Membres d'aller de l'avant. La Directrice générale a souligné que, malgré un contexte international particulièrement difficile, les Membres étaient parvenus à enregistrer des avancées sur plusieurs dossiers importants. Elle a appelé à poursuivre rapidement les travaux afin de concrétiser les engagements pris à Yaoundé, notamment sur le moratoire relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques, le programme de travail sur le commerce électronique, le moratoire sur les plaintes en situation de non-violation dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, ainsi que sur les questions relatives à l'agriculture, au développement et à la réforme de l'Organisation. Elle a également mis en garde contre les répercussions des tensions géopolitiques récentes sur les marchés mondiaux de l'énergie et de l'alimentation, tout en relevant que la majorité des mesures adoptées par les Membres demeuraient favorables aux échanges.

La nouvelle présidence du Conseil général a dressé un bilan des résultats de la Conférence ministérielle et annoncé des consultations afin de restaurer les convergences obtenues à Yaoundé, notamment sur le renouvellement du moratoire sur les transmissions électroniques et sur le programme de travail relatif à la réforme. De nombreuses délégations ont insisté sur l'importance de ne pas remettre en cause les compromis dégagés à l'occasion de la Conférence. Plusieurs délégations ont exprimé leur déception face à l'échec de l'adoption du compromis élaboré et ont appelé à préserver les acquis des négociations. En parallèle, un groupe de Membres a annoncé son intention de maintenir entre eux l'absence de droits de douane sur les transmissions électroniques, dans la perspective d'un retour à une solution multilatérale.

S'agissant de la réforme de l'Organisation, la présidence du Conseil général a proposé de relancer les travaux sur la base des discussions menées jusqu'à présent, en veillant à garantir un processus inclusif, transparent et ouvert à tous les Membres. Les délégations ont souligné l'importance de ne pas perdre le bénéfice des travaux déjà accomplis et de poursuivre les discussions sur les différents thèmes du programme de travail.

Les Membres sont également revenus sur la question de l'intégration des initiatives plurilatérales dans le cadre juridique de l'OMC. Si de nombreuses délégations ont regretté que l'AFID n'ait pas pu être incorporé à l'occasion de la Conférence ministérielle, leurs participants ont réaffirmé leur volonté de poursuivre les efforts en vue de leur entrée en vigueur et de leur intégration future. Certaines délégations ont toutefois rappelé les divergences persistantes quant au statut et à la mise en œuvre de ces initiatives.

Enfin, plusieurs Membres ont débattu de la multiplication des mesures tarifaires adoptées en réponse aux problèmes de surcapacités de production et aux pratiques jugées distorsives. Certains ont appelé à la retenue et à la préservation du système commercial multilatéral fondé sur des règles, estimant que des mesures unilatérales risquaient d'alimenter les tensions commerciales. Une délégation a souligné l'absence de consensus sur la définition même des pratiques déloyales et des situations de surcapacité. D'autres ont considéré que les règles actuelles ne permettaient pas de répondre de manière adéquate et suffisamment rapide aux défis posés par les surcapacités et les pratiques de concurrence déloyale, justifiant ainsi le recours à des mesures de défense commerciale.

alix.rancurel@dgtrésor.gouv.fr

ACTIVITES REGULIERES DE L'OMC

Développement durable

Comité commerce et développement et sessions spécifiques – 20 - 22 avril 2026

Lors de la session consacrée à l'aide pour le commerce, et compte tenu de la baisse des financements publics, les Membres ont plaidé pour la mobilisation des investissements privés. L'aide publique au développement (APD) a en effet reculé de 23 % en 2025, pour la deuxième année consécutive, même si l'aide pour le commerce (AfT) s'est montrée relativement résiliente. Afin de compenser cette diminution des ressources publiques, la plupart des Membres ont appelé à renforcer la mobilisation des capitaux privés en améliorant l'environnement réglementaire, en consolidant la coordination entre acteurs publics et privés et en recourant davantage à des instruments innovants pour maximiser l'effet de levier des fonds publics.

Lors de la séance du Comité commerce et développement (CCD), l'Institut de formation et de coopération technique (ITTC), a fait état d'une baisse de ses ressources de 35 % en 2025 et d'une diminution de la participation de 31 %, tout en soulignant la résilience des activités menées. Un soutien significatif a été apporté aux deux États accédants, les Comores et le Timor-Leste, tandis qu'une attention accrue a été portée aux initiatives liées au commerce des services.

Lors de la réunion du Sous-Comité des PMA, les Membres ont relevé une augmentation des obstacles au commerce affectant les PMA depuis 2017. Selon les données de la plateforme Global Trade Alert, leur nombre est aujourd'hui dix fois plus élevé qu'en 2017. Ces mesures prennent principalement la forme d'incitations à l'exportation mises en place par certains Membres, de subventions et de droits de douane, mais également, dans une moindre mesure, de contrôles des prix, de régimes de licences et d'exigences de contenu local. En 2025, les mesures motivées par la sécurité des chaînes d'approvisionnement ont occupé une place prépondérante, leur volume étant quatre fois supérieur à celui observé en 2022. Les mesures liées à la sécurité nationale ont également progressé, doublant sur la même période. Bien que les PMA ne soient généralement pas directement visés, ces dispositifs modifient les conditions de concurrence au détriment de leurs exportateurs et pourraient ainsi contribuer à une érosion de leurs préférences commerciales.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtrésor.gouv.fr

Journée Coton de l'OMC - 4 mai 2026

Le Partenariat pour le coton (PPC) a rendu compte de son événement de haut niveau à Yaoundé et informé les Membres du lancement de [sa plateforme des investisseurs](#). Le PPC est entré dans une phase opérationnelle à la suite de l'événement de haut niveau tenu à Yaoundé le 25 mars, avec l'élaboration prévue d'un plan de travail à court, moyen et long terme. Le projet « maillot de foot dans les écoles » a été également lancé à Yaoundé, avec un premier lot de tee-shirts fabriqués au Bénin,

dans la zone industrielle intégrée de Glo-Djigbe. Enfin, le lancement de la plateforme des investisseurs marque une étape clé, visant à mobiliser et sécuriser les investissements et renforcer les partenariats.

La prochaine Journée mondiale du coton se déroulera en Ouzbékistan. La prochaine Journée mondiale du coton, célébrée le 7 octobre, se tiendra cette année à Tachkent, en Ouzbékistan, suite à la demande officielle du pays auprès des Nations Unies. Elle devrait être suivie d'un événement de haut niveau consacré aux investissements dans le secteur cotonnier, organisé en partenariat avec le Centre consultatif international pour le coton (CCIC).

Le marché mondial du coton est sous tension, affecté à la fois par les chocs climatiques et géopolitiques et la recomposition des échanges. Le marché mondial du coton pour la saison 2026-2027 devrait atteindre une production d'environ 25,9 millions de tonnes, légèrement supérieure à la consommation. Le marché reste toutefois fragile en raison de nombreux facteurs externes dont des perturbations dans l'approvisionnement en engrais. Les tensions géopolitiques influencent également les dynamiques du marché. La hausse des prix du pétrole a renchéri les fibres synthétiques (polyester), ce qui renforce la compétitivité du coton en tant que fibre naturelle. La production reste dominée par la Chine suivie de l'Inde. Le Brésil est le plus gros exportateur puis les Etats-Unis, l'Afrique de l'ouest représentant 10% des exportations.

S'agissant des soutiens internes dans la filière coton, les Membres du C4+ ont regretté l'absence de résultats à la CM14.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Dialogue sur la pollution par les plastiques et un commerce des plastiques écologiquement durable (DPP) – 10 juin 2026

Les coordinateurs du DPP ont adressé un questionnaire visant à identifier les priorités du programme de travail du DPP 2026-2027. Ce questionnaire invitait les Membres à hiérarchiser les axes de travail pour les deux prochaines années. Au total, 49 Membres et 7 parties prenantes ont soumis leur contribution.

Certains pays ont plaidé pour une approche limitée à la gestion des déchets et à l'accès aux technologies correspondantes, **tandis que d'autres, plus ambitieux**, ont partagé leurs priorités relatives à l'étude des flux de plastiques intégrés, la lutte contre les plastiques à usage unique, la poursuite de l'identification de substituts et des normes correspondantes, l'examen des mesures plastique liées au commerce, ainsi que les enjeux situés en amont du cycle de production dans une logique d'économie circulaire.

Une nouvelle séance est programmée le 6 juillet.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Commerce des services

Semaine des services - 2 au 4 mai 2026

Au Comité des engagements spécifiques, les Membres ont examiné à nouveau les deux communications relatives à la classification des services environnementaux. Les réserves de certains Membres, déjà exprimées précédemment sur le sujet, restent inchangées.

Au Comité des services financiers, les Membres ont pris acte de la discussion ministérielle à Yaoundé autour de la question des envois de fonds transfrontières. Cependant, le texte fait toujours l'objet des mêmes réserves de la part de certains Membres.

Au Conseil du commerce des services, les Membres ont évoqué des idées et pistes de travail pour revigorer la semaine des services. Les Membres ont également fait une présentation des réponses obtenues au questionnaire sur l'importation des services fournis par les PMA, ont discuté à nouveau de la proposition sur la mise en œuvre effective de l'article VII de l'AGCS, et ont examiné quatre préoccupations commerciales.

À l'occasion d'une session thématique, quatre Membres ont présenté les engagements pris dans le cadre de leurs accords commerciaux régionaux pour les comparer avec leurs engagements AGCS.

emmanuel.krausz@dgtresor.gouv.fr

Commerce des marchandises

Présentation du rapport balances sectorielles - 21 avril 2026

Le 21 avril, le département statistique de l'OMC a présenté « [Mapping sectoral trade balances in time: A look at the numbers](#) », un rapport dont l'objet est d'étudier les balances commerciales des différentes régions du monde dans chaque secteur depuis les années 1970.

emmanuel.krausz@dgtresor.gouv.fr

Comité sur les mesures concernant les investissements liées au commerce (MIC) - 21 avril 2026

Lors de la réunion du Comité sur les MIC, les Membres ont examiné sept préoccupations commerciales, dont une était nouvelle. Mise à part un nouveau point à l'agenda, l'ordre du jour est resté inchangé par rapport à la dernière réunion en octobre 2025.

emmanuel.krausz@dgtresor.gouv.fr

Comité des sauvegardes - 27 avril 2026

Les Membres sont revenus sur les nombreuses investigations lancées dans les semaines qui ont précédé le comité. Le comité a examiné 41 notifications de Membres relatives aux sauvegardes, présentées par 19 Membres développés et en développement (Arménie, Australie, Canada, Chine, République dominicaine, Egypte, Union européenne, Indonésie, Kazakhstan, Kirghizistan,

Madagascar, Maroc, Philippines, Russie, Afrique du Sud, Turquie, Royaume-Uni, Etats-Unis, Zimbabwe). Les mesures liées à l'acier ont été à l'origine de la plupart des nouveaux points à l'agenda.

emmanuel.krausz@dgtresor.gouv.fr

Comité antidumping - 28 avril 2026

Le Comité a examiné les nouvelles notifications de législation soumises par le Botswana. Il a également poursuivi son examen des notifications législatives concernant le Cambodge, l'Union européenne, le Libéria, Saint-Christophe-et-Nevis et les îles Salomon. Pendant le comité, 48 membres ont indiqué les actions prises durant la période du 1er juillet au 31 décembre 2025, tandis que 16 n'ont signalé aucune nouvelle action antidumping durant cette période. En réponse à un commentaire d'un Membre qui regrettait l'augmentation significative du nombre d'affaires, un autre Membre a attribué cet état de fait non à un protectionnisme accru mais à l'intensification des pratiques commerciales déloyales.

emmanuel.krausz@dgtresor.gouv.fr

Comité informel sur la facilitation des échanges - 29 avril 2026

Cette séance a été entièrement consacrée à la Revue de l'Accord, engagée en janvier et qui s'achèvera à l'automne 2026.

Les partenaires de l'annexe D (CNUCED, OCDE, Global Alliance for Trade Facilitation, Banque mondiale, ITC) ont présenté leurs analyses sur la mise en œuvre de l'Accord de facilitation des échanges, soulignant leur complémentarité sur le terrain. Des Membres ont relevé un écart persistant entre les notifications et la réalité sur le terrain, ainsi qu'un besoin accru de données fiables et comparables. Le renforcement des Comités nationaux de facilitation des échanges (CNFE) et l'implication du secteur privé ont été jugés essentiels. Des défis structurels demeurent, notamment en matière de capacités institutionnelles, de durabilité des projets et d'alignement avec les priorités nationales. Enfin, un appel a été lancé en faveur d'une approche plus intégrée, incluant les dimensions régionales, les infrastructures et une meilleure articulation entre assistance technique et besoins des pays. Plusieurs Membres ont également plaidé pour une coordination accrue entre partenaires et une plus grande transparence méthodologique.

Un premier projet de rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord a été rédigé par le Secrétariat et sera enrichi d'ici la fin de l'année 2026. Il met notamment en évidence les nombreuses mesures de catégorie C restant à mettre en œuvre dans les pays en développement, tandis que la dernière partie portera sur les recommandations des Membres pour améliorer la mise en œuvre sans modification des règles existantes.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Comité subventions et mesures compensatoires - 30 avril 2026

Lors du comité, un groupe de Membres a une fois de plus alerté sur le danger extrême que les surcapacités faisaient courir à leurs industries nationales, et sur l'urgence de moderniser l'accord SMC dans le cadre de la Réforme de l'OMC. La majorité des points à l'ordre du jour ont porté sur la question de la qualité des notifications, des surcapacités industrielles, et des subventions transnationales. Les Membres ont regretté collectivement le niveau de conformité très bas des Membres à leurs obligations de notifications.

emmanuel.krausz@dgtresor.gouv.fr

Comité sur les mesures prises pour des motifs de balance des paiements - 5 mai et 22 juin 2026

Le comité s'est réuni une première fois le 5 mai pour examiner la notification d'un Membre de sa décision d'introduire une restriction à l'importation prise à des fins d'équilibre de la balance des paiements. Il s'agissait du seul point à l'ordre du jour avec l'élection du nouveau Président du comité. Les Membres ont encouragé le Membre notifiant à respecter la procédure et à rester transparent.

Le 22 juin, le Membre a répondu aux questions des autres Membres concernant sa mesure prise sur la base de l'Article XII du GATT. Les Membres ont notamment partagé leur point de vue sur l'interprétation de cette disposition.

emmanuel.krausz@dgtresor.gouv.fr

Comité sur les Règles d'origine – 11 et 12 mai 2026

Les Membres ont insisté sur la nécessité d'améliorer la transparence en matière de notifications relatives aux règles d'origine non préférentielles. A ce jour, 58 Membres de l'OMC ont notifié qu'ils appliquaient des règles d'origine non préférentielles, 61 Membres n'appliquent aucune règle d'origine non préférentielle et les 21 Membres restants (dont 12 sont des PMA) n'ont pas encore notifié de renseignements au titre de l'article 5 de l'Accord.

L'Union européenne, et ses affinitaires (Australie, Canada, Royaume-Uni, Suisse et Japon) ont fait part de leurs efforts pour simplifier et assouplir leurs règles préférentielles envers les PMA (décision de Nairobi). Dans le cadre d'une communication, ces Membres ont expliqué ainsi avoir progressivement instauré un système d'auto certification de l'origine via le système REX, permettant aux exportateurs enregistrés de déclarer eux-mêmes l'origine de leurs produits sans devoir obtenir de certificats formels. Ils ont également assoupli les exigences sur les intrants. Le groupe des PMA a proposé de poursuivre ces travaux en 2026 de façon à identifier les meilleures pratiques et traiter les questions en suspens (méthode de calcul utilisée pour le critère de pourcentage ad valorem ; expédition directe et principe de non-modification ; preuve de l'origine ; cumul).

Une session informelle a permis d'échanger sur l'intersection entre la facilitation des échanges et les règles d'origine. Les Membres ont échangé leurs expériences sur des initiatives visant à faciliter le commerce et à se conformer aux exigences liées à l'origine. Les discussions ont porté sur quatre grands thèmes : la numérisation des procédures liées à l'origine, les bonnes pratiques relatives aux preuves d'origine, les tendances et réformes visant à simplifier les règles d'origine, ainsi que le rôle des décisions anticipées en vertu de l'Accord sur les règles d'origine.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Conseil du commerce des marchandises - 19 et 20 mai 2026

Lors de ce Conseil, 37 préoccupations commerciales ont été examinées, dont huit nouvelles. Certaines préoccupations ont été caractérisées par une forte dimension géopolitique et nécessiteront certainement une implication politique de haut niveau avant d'être résolues. Un groupe de Membres

a de nouveau dénoncé les effets de la fragmentation du commerce mondial aux moyens de droits de douane. Enfin, le Secrétariat a présenté un rapport sur la résolution des préoccupations commerciales. Depuis la création de l'OMC en 1995, sur les 232 PCS soulevées au CCM, 108 ont été soit résolues (33), soit partiellement résolues (75).

emmanuel.krausz@dgtresor.gouv.fr

Comité de facilitation des échanges – 10 et 11 juin 2026

54 Membres se sont engagés à mettre en œuvre 240 mesures de la catégorie C en 2026-2027. La mise en œuvre de l'Accord de facilitation des échanges reste un défi. Sur la base des notifications et des engagements pris, 54 Membres doivent mettre en place 240 mesures de catégories C et 22 membres doivent mettre en place 78 mesures de catégorie B en 2026-2027.

Dans le cadre de la Revue de l'Accord, l'Union européenne a présenté plusieurs propositions qui soulignent la nécessité de réaliser une évaluation qualitative de l'Accord. Celle-ci viserait à analyser les dispositions effectivement mises en œuvre, les difficultés rencontrées, les mesures les plus complexes à appliquer ainsi que leur impact sur les coûts du commerce. Elle encourage également les Membres en développement à mieux communiquer sur l'état de mise en œuvre de leurs engagements, les difficultés d'accès à l'assistance technique, l'intégration de la facilitation des échanges dans les programmes de développement.

Des partages d'expérience ont été effectués en séance : la Chine a présenté son système de divulgation volontaire des douanes tandis que la Mongolie, au nom des Pays en développement sans littoral (PDSL), a animé une séance dédiée aux questions de transit.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Agriculture

Comité sur l'agriculture – 27 et 28 mai

Le Comité de l'agriculture a été marqué par d'intenses échanges sur les notifications et contre-notification des soutiens et des mesures commerciales.

Le Secrétariat de l'OCDE a présenté les dernières éditions de ses deux rapports phares (M&E 2025 et Perspectives agricoles OCDE/FAO 2025-2034) aux délégations, qui ont salué l'analyse fondée sur les données. Certaines délégations ont posé des questions précises concernant les mesures à privilégier au soutien des prix du marché ; les méthodologie (e.g. prix de référence et calculs relatifs au soutien interne) ; et sur la compatibilité de l'augmentation de la productivité agricole et la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Une table ronde sur les perspectives du secteur privé concernant la stabilité du marché mondial du riz a été organisée par la délégation américaine et animée par l'économiste Shirley Mustafa (FAO). Le Panel était composé de représentants du secteur privé provenant des Etats-Unis, du Pakistan, du Paraguay, de Côte d'Ivoire et d'Inde.

Les Membres ont également poursuivi leurs échanges sur le transfert de technologies dans le cadre des services généraux ainsi que sur la sécurité alimentaire.

Enfin, aucun consensus n'a pu être trouvé sur la méthodologie d'inscription à la liste des pays importateurs nets de produits alimentaires (NFIDC), illustrant la persistance des divergences entre Membres. Le Secrétariat a enfin annoncé l'organisation d'un atelier sur les notifications agricoles en septembre 2026.

Initiative sur les Questions agricoles émergentes (EAT)

Le 2 juin, l'initiative sur les problématiques émergentes du commerce agricole (initiative EAT) a été lancée dans le cadre de la semaine « Commerce et environnement ». L'objectif de cette initiative est de créer un espace de dialogue ouvert et inclusif entre Membres et parties prenantes afin de réduire la fragmentation des débats sur les enjeux émergents du commerce agricole. Les travaux seront structurés par les co-sponsors, feront l'objet de rapports au Conseil général et devraient alimenter une retraite préparatoire à la CM15.

Les interventions des panélistes (représentants des agriculteurs, des entreprises, du Forum TESS et du secteur du café) sont restées générales, insistant sur la nécessité d'un cadre commercial stable et prévisible, de politiques publiques cohérentes, d'approches fondées sur les résultats et de nouveaux outils d'analyse pour appréhender les interactions entre objectifs environnementaux et accès au marché.

Propriété intellectuelle

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle (ADPIC) – 23 et 24 avril 2026

Le Conseil des ADPIC a poursuivi ses discussions sur la mise en œuvre de l'article 66.2 de l'Accord sur les ADPIC relatif au transfert de technologie vers les PMA. Plusieurs Membres ont présenté leur expérience, tandis que les PMA ont appelé à une meilleure évaluation de l'impact des transferts.

Les Membres ont poursuivi leurs discussions sur la préparation aux pandémies et sur les liens entre l'Accord sur les ADPIC et la Convention sur la diversité biologique.

Les Membres ne sont pas parvenus à un consensus concernant l'examen de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC prévu à l'article 71.1.

Plusieurs Membres ont également présenté leurs expériences sur l'utilisation des technologies numériques et de l'intelligence artificielle dans la gestion de la propriété intellectuelle.

Enfin, les Membres ont débattu des plaintes en situation de non-violation. Plusieurs ont regretté la fin du moratoire à la CM14 et demandé sa reconduction, tandis que d'autres ont estimé que ces plaintes relevaient désormais du fonctionnement normal du système de règlement des différends.

Le Conseil a également procédé à l'élection de son nouveau président, l'ambassadeur égyptien Alaa HEGAZY et rendu hommage à la présidente sortante, la déléguée permanente de la France.

alix.rancurel@dgtrésor.gouv.fr

Règlement des différends

Organe de règlement des différends (ORD) - 21 avril 2026

Dans l'affaire **DS593 – UE - Huile de palme (Indonésie)** - l'UE a fait part de la révision du Règlement délégué 2019/807 sur les biocarburants, intervenu le 10 avril. L'Indonésie a indiqué qu'elle devait vérifier en quoi cet amendement répondait à ses préoccupations et qu'elle réservait ses droits au titre du Mémoire sur le règlement des différends.

Dans l'affaire **DS588 Inde - Droits de douane sur les produits des TIC (Taïpei chinois)**, les parties au différend ont demandé conjointement le report du délai d'approbation du rapport du groupe spécial (distribué le 17 avril 2023) par l'ORD afin de leur ménager du temps pour aboutir à une solution convenue mutuellement.

La proposition colombienne de procéder à la nomination des membres de l'Organe d'appel s'est heurtée, comme habituellement, à l'opposition des Etats-Unis qui ont fait valoir que leurs préoccupations n'avaient pas été entendues que seule une réforme du mécanisme de règlement des différends serait à même de traiter.

L'ambassadeur du Brésil auprès des Nations unies et de l'OMC, Guilherme De Aguiar Patriota, a été élu président de l'ORD. Celui-ci a indiqué qu'il souhaitait reprendre les travaux sur la réforme du Mécanisme de règlement des différends.

alix.rancurel@dgtrésor.gouv.fr

Organe de règlement des différends (ORD) – 22 mai 2026

Dans le cadre du suivi de l'affaire **DS600 Malaisie vs. UE – Certaines mesures concernant l'huile de palme**, la Malaisie estime que les amendements adoptés en avril 2026 ne remédient pas à la discrimination arbitraire et injustifiable identifiée par le panel. L'huile de palme reste selon elle classée comme matière première à haut risque ILUC et sera donc exclue des objectifs européens d'énergies renouvelables à partir de 2030, contrairement à d'autres huiles végétales comme le colza ou le tournesol.

Dans le cadre de l'affaire DS644 – Inde – Mesures concernant le commerce des marchandises dans les secteurs du solaire et des technologies de l'information, la Chine a demandé l'établissement d'un panel, refusé par l'Inde. L'Inde s'est étonnée de cette demande, alors que la Chine détient plus de 80% de la production mondiale dans les secteurs en question.

La proposition colombienne de procéder à la nomination des membres de l'Organe d'appel s'est heurtée, comme habituellement, à l'opposition des Etats-Unis qui estiment que leurs préoccupations n'ont pas été entendues.

Le nouveau Président de l'ORD, l'ambassadeur du Brésil a indiqué qu'il relancerait les discussions relatives à la réforme de l'ORD, se référant aux travaux ayant eu lieu fin 2024.

alix.rancurel@dgtrésor.gouv.fr

Organe de règlement des différends (ORD) – 23 juin 2026

L'ORD a décidé de l'établissement du groupe spécial dans l'affaire DS644 Inde — Mesures concernant le commerce des marchandises dans les secteurs des cellules solaires, des modules solaires et des technologies de l'information. Etats-Unis, Royaume-Uni, Turquie, Singapour, Philippines, Russie, Australie, Canada, Brésil, Japon, UE, Corée ont réservé leurs droits de tierces parties.

La Malaisie et l'Indonésie ont mis à l'ordre du jour les différends Huile de palme les opposant à l'UE (DS600 et DS593). Les deux délégations demandent que le point sur la mise en œuvre par l'UE reste à l'agenda de l'ORD.

Session informelle

À la suite de la réunion de l'ORD, le président a organisé une réunion informelle consacrée à la réforme du mécanisme de règlement des différends (MRD). En amont de cette rencontre, il avait transmis aux Membres des questions portant notamment sur l'état d'avancement des travaux techniques menés jusqu'à fin 2024, sur l'avenir du système d'appel, sur certaines propositions procédurales telles que la notion d'« impact significatif sur la mise en œuvre », sur les difficultés rencontrées par les PED et les PMA, ainsi que sur les sujets qui nécessiteraient encore des travaux supplémentaires.

En ouverture de la réunion, le président a rappelé que l'objectif n'était pas de relancer formellement les négociations techniques menées entre 2022 et 2024, mais de prendre le pouls des délégations. Il a également indiqué qu'ignorer le sujet pourrait être plus dommageable que de poursuivre les discussions.

Un très large attachement au mécanisme de règlement des différends est ressorti des interventions, soulignant le caractère fondamental de mécanisme de règlement des différends mais **plusieurs délégations ont insisté sur l'absence de convergence politique sur les questions essentielles pour parvenir à une réforme satisfaisante. Un membre a réaffirmé que la réforme ne pouvait inclure le rétablissement de l'Organe d'appel** précisant que l'ancien système n'était pas crédible car il ne réglait pas les différends conformément aux règles convenues par les Membres.

Certaines délégations ont plaidé en faveur d'approches plus pragmatiques, notamment le Mécanisme multipartite d'arbitrage d'appel provisoire (MPIA) ou des moyens alternatifs de règlement des différends, notamment la médiation.

Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de préserver les acquis du processus 2022-2024. Un consensus relativement large s'est dégagé en faveur de l'organisation de séances d'information destinées à préserver la mémoire institutionnelle et à permettre aux nouveaux délégués de se familiariser avec les travaux antérieurs.

Le président de l'ORD a constaté qu'aucun changement substantiel de position n'était intervenu et qu'il n'existait pas encore le degré de convergence nécessaire pour relancer les négociations techniques ou désigner de nouveaux facilitateurs. Il a précisé que son intention n'était pas de rouvrir le processus de 2022-2024, mais simplement de maintenir un dialogue positif et constructif sur la réforme du règlement des différends. Il a annoncé son intention d'organiser une nouvelle réunion similaire lors de la prochaine réunion de l'ORD, le 24 juillet et de faire figurer régulièrement à l'ordre du jour des réunions de l'ORD un point consacré aux consultations, afin de permettre à tous les Membres de continuer à s'exprimer sur cette question.

alix.rancurel@dgtresor.gouv.fr

Plurilatérales

Comité de l'Accord sur les marchés publics - 24 juin 2026

Le Comité sur les marchés publics (AMP) s'est réuni en séance formelle puis informelle.

Le Comité a accueilli avec enthousiasme la demande de l'Uruguay de bénéficier du statut d'observateur. L'Uruguay a eu l'opportunité de présenter les principales caractéristiques de son système de marchés publics, qu'il a décrit comme ouvert à la participation des fournisseurs étrangers, reposant sur une coopération avec les acteurs locaux et ayant fait l'objet d'une modernisation importante grâce aux outils numériques.

Les mesures canadiennes imposant des exigences de contenu local et des restrictions en matière d'approvisionnement ont à nouveau fait l'objet de critiques de la part de certaines parties qui poursuivent leurs échanges avec le Canada sur cette question.

S'agissant des accessions, le Comité a examiné les progrès réalisés par l'Albanie, le Costa Rica, la Chine, le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan et le Timor-Leste.

Les Parties poursuivent leurs travaux sur l'identification des meilleures pratiques relatives aux marchés publics durables qui pourraient être achevés d'ici à la fin de l'année afin qu'un rapport puisse être adopté lors de la première réunion du Comité en 2027.

alix.rancurel@dgtrésor.gouv.fr

Comité des participants à l'accord plurilatéral sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information - 23 juin 2026

Le Comité de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) a tenu une séance thématique au cours de laquelle des représentants du secteur privé ont présenté des exposés sur la manière dont l'ATI pouvait être utilisé pour améliorer l'accès aux technologies nécessaires à l'IA, en particulier pour les économies en développement et les pays les moins avancés (PMA). Lors du comité, les Membres ont par ailleurs examiné les préoccupations commerciales soulevées de longue date contre un Membre et sont revenus sur la mise à jour de la classification de certains produits.

emmanuel.krausz@dgtrésor.gouv.fr

Réunion des participants à l'accord sur le commerce électronique - 9 juin 2026

Les Participants à l'Accord sur le commerce électronique (ACE) se sont réunis à l'OMC pour la première fois depuis l'annonce du lancement de la mise en œuvre provisoire à la CM14. Les Participants ont réaffirmé leur engagement pour une entrée en vigueur rapide de l'ACE, pour laquelle 45 ratifications sont nécessaires, et le Secrétariat a confirmé son rôle de dépositaire de l'accord. Une

notice du Secrétariat "How to accept the Agreement on E-Commerce" est disponible sur le site de l'OMC et fournit un modèle d'instrument de ratification à transmettre.

Les Membres ont convenu de se réunir régulièrement dans les mois à venir pour tenir l'ensemble des Participants informés de l'état des lieux des ratifications. La prochaine réunion plénière aura lieu le 22 juillet.

emmanuel.krausz@dgtresor.gouv.fr

Examens de politique commerciale

Belize - 4 et 6 mai 2026

Avec une population d'environ 412 000 habitants et un PIB courant d'environ 3,2 milliards d'USD en 2024, le Belize est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui appartient au groupe des petits États insulaires en développement (PEID). Son PIB réel par habitant s'établissait à 8 306 USD en 2024.

L'Union européenne a salué le haut niveau d'ouverture commerciale du pays, la ratification de l'Accord sur les subventions à la pêche et sa participation à l'Accord sur la facilitation des investissements pour le développement.

Elle a également invité Belize à poursuivre ses efforts en matière de facilitation des échanges pour réduire les goulots d'étranglement administratifs et logistiques, à combler ses lacunes en matière de notifications et à améliorer son climat des affaires et de l'investissement.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Japon - 27 et 29 mai 2026

Le 16^e examen de politique commerciale (EPC) du Japon, mené par l'Ambassadeur aux Affaires économiques extérieures Katsuhiko Takahashi, a fortement mobilisé les Membres qui ont été 64 à s'exprimer, et ont posé plus de 800 questions par écrit. Les Membres ont tous salué l'engagement infaillible du Japon en faveur du système commercial multilatéral, et ont également mis en valeur les partenariats qu'ils entretenaient avec le pays aux niveaux régional et bilatéral. A l'OMC, le Japon est notamment un coordinateur de l'Accord sur le commerce électronique, et participe à l'Accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement (AFID), aux deux volets de l'Accord sur les Technologies de l'Information (ATI I et II), aux discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD), au groupe de travail informel sur les MPME, ainsi qu'à l'Accord sur la réglementation intérieure des services (SDR). Le Japon participe également à l'Arrangement d'Arbitrage d'appel provisoire multipartite (MPIA) et a ratifié l'Accord sur les subventions à la pêche. Les Membres ont noté la résilience du pays face aux défis structurels et de nombreux pays en développement ont insisté sur le rôle incontournable que les investissements directs à l'étranger du Japon avaient joué dans leur développement. Toutefois, les Membres ont émis quelques réserves concernant la protection du secteur agricole, l'accès au marché, ainsi que la nouvelle loi en matière de sécurité économique.

emmanuel.krausz@dgtresor.gouv.fr

Uruguay – 10 et 12 juin 2026

L'Uruguay est une économie à revenu élevé dont le PIB par habitant était de 22 628 USD en 2024 (18 638 USD en 2018). L'Uruguay a enregistré une croissance annuelle moyenne de 1,2% en termes réels entre 2018 et 2024.

L'Uruguay est un pays attaché au système commercial multilatéral. Actif à l'OMC, le pays participe aux initiatives conjointes sur la réglementation intérieure dans le domaine des services, la facilitation des investissements pour le développement, les MPME ainsi qu'aux débats sur les questions de genre, d'environnement et de durabilité. L'Uruguay a par ailleurs accepté l'Accord sur les subventions à la pêche en 2024.

Lors de cet Examen, l'Union européenne a tenu à souligner la résilience de l'économie uruguayenne avec le maintien d'un taux d'emploi élevé au-dessus de 50 %, atteignant 59 % en 2025. L'Union européenne a salué par ailleurs l'accent mis par l'Uruguay sur la stabilité macroéconomique, l'investissement, la productivité et une inflation faible et stable, ainsi que son cadre économique ouvert, stable et prévisible.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Philippines - 24 et 26 juin

Pendant la période à l'examen, le PIB réel des Philippines a affiché un taux de croissance annuel moyen de 5%. En 2025, le PIB par habitant a atteint 4 279 USD (contre 3 280 USD en 2018) et s'est rapproché du seuil défini par la Banque mondiale pour les économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Les Philippines sont un Etat archipel. Economie très ouverte, avec un commerce des marchandises et des services qui représente plus de 60% du PIB, le pays doit néanmoins faire face à des coûts du commerce élevés. D'après les données de la CESAP et de la Banque mondiale, les coûts du commerce aux Philippines sont 20% supérieurs à la moyenne de l'ASEAN.

L'Union européenne a salué l'élan renouvelé des négociations en vue d'un accord de libre-échange global, ambitieux et équilibré. Cet ALE permettrait de renforcer davantage les liens économiques, de créer de nouvelles opportunités, de renforcer la résilience économique dans un environnement mondial de plus en plus incertain, et de soutenir le développement durable.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

AUTRES ACTIVITES DE LA FRANCE

Accueil des participants 2026 au programme Franco-Irlandais pour les Missions (FIMIP) à la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Les représentants de la délégation de la France, en présence des représentants de la délégation de l'Irlande, ont accueilli la cohorte 2026 des FIMIP, composée de 18 fonctionnaires originaires de pays en développement et de pays les moins avancés, qui séjourneront dix mois à Genève afin de parfaire leurs connaissances en matière de politique commerciale.

Les représentants français et irlandais ont présenté le fonctionnement de leurs missions respectives ainsi que leur vision de la politique commerciale, notamment dans les domaines agricole et SPS, dans le contexte européen. Ils ont également exposé le fonctionnement de l'Arrangement multipartite concernant une procédure arbitrale d'appel provisoire (MPIA) et sensibilisé les participants à l'intérêt d'y adhérer.

La délégation de la France auprès de l'OMC s'est réjouie des échanges fructueux qui ont suivi et a souhaité aux participants du programme FIMIP une expérience personnelle et professionnelle aussi enrichissante que possible à Genève.

Pour en savoir plus : [OMC | Programme franco-irlandais pour les missions \(FIMiP\)](#)

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr



FIMIP 2026 - ©DP-OMC

Lancement de la troisième édition du Prix international pour l'égalité des genres dans le commerce

Ce prix récompensera la politique commerciale, le programme de promotion des exportations ou le projet d'aide pour le commerce ayant eu l'impact le plus significatif en matière d'inclusion des femmes dans le commerce et d'autonomisation économique des femmes.

Les candidatures doivent être soumises en ligne au plus tard le 3 août 2026, en utilisant le formulaire suivant : https://wto.formstack.com/forms/international_prize_2026_application_form

Les présidents du Groupe informel sur le commerce et l'égalité des genres remettront le prix aux lauréats le 29 octobre 2026.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

7^e réunion du groupe de travail pour l'accèsion de l'Ethiopie– 22 et 23 avril 2026

La délégation éthiopienne a mis en avant des progrès significatifs dans son processus d'accèsion. La délégation éthiopienne, conduite par le ministre du commerce et de l'intégration régionale et négociateur en chef, a souligné les avancées réalisées au cours des 13 derniers mois. Le pays a répondu par ailleurs à 226 questions des Membres et mis à disposition plus de 400 textes législatifs.

Les négociations bilatérales ont bien avancé mais les trois principales négociations majeures restent à finaliser. Sur les 17 Membres ayant engagé des négociations, 9 accords sont finalisés au niveau technique, dont 6 ont déjà été signés, 5 négociations sont à un stade avancé, 3 restent en cours de progression.

L'examen multilatéral suscite toujours de nombreuses questions. Le projet de rapport du groupe de travail comprend 32 engagements à ce stade. Les Membres ont soulevé des préoccupations sur le régime de change et la convertibilité, les entreprises publiques, les subventions et politiques agricoles, les investissements et les éventuelles dérogations, la protection de la propriété intellectuelle, les mesures SPS, etc.

Des avancées législatives importantes ont été réalisées mais certains calendriers de mise en œuvre restent incertains. Parmi les avancées récentes, on note des réformes bancaires, une évolution du régime d'investissement, la révision complète des règles d'évaluation en douane, des progrès en matière de droits de propriété intellectuelle, ainsi que l'adoption de mesures SPS. Des Membres ont toutefois demandé davantage de clarté sur les calendriers d'entrée en vigueur et sur la mise en œuvre effective des textes.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Conseil exécutif du Cadre intégré renforcé (CIR) – 25 juin 2026

A l'occasion de la tenue de son Conseil exécutif le 25 juin et de l'accueil de sa nouvelle directrice Aissatou Diallo, le CIR a diffusé son [rapport d'activité 2025](#).

L'année 2025 a marqué une période de transition pour le CIR, avec le passage de la phase II à une nouvelle phase III. Le présent rapport met en lumière la manière dont le CIR a su conjuguer continuité et renouveau, tant dans ses objectifs que dans ses outils d'accompagnement. À travers des exemples concrets et des études de cas, le rapport illustre les progrès réalisés pour renforcer l'intégration des pays les moins avancés (PMA) dans les systèmes commerciaux mondial et régional, tout en approfondissant l'engagement du secteur privé grâce au développement des chaînes de valeur et au soutien apporté aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Le rapport montre également comment le CIR a contribué à promouvoir un commerce plus inclusif et durable en intégrant de manière transversale les enjeux liés au genre, à la jeunesse et au climat.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Groupe informel sur les MPME – Remise des prix « Small Business Champion 2026 » - 29 juin 2026

A l'occasion du groupe informel sur les MPME, l'entreprise française [Koaloo.Fi](#) et l'entreprise zambienne Rinato Space ont reçu le prix « Small Business Champions 2026 » organisé par l'OMC, l'UIT (Union internationale des télécommunications), le CCI (Centre du commerce international) et ICC (Chambre de Commerce Internationale). Cette année le prix devait récompenser les petites entreprises qui utilisaient l'IA dans le cadre du commerce international.

La Représentante permanente de la France auprès de l'OMC, Mme Emmanuelle Ivanov-Durand, en présence de la Directrice générale de l'OMC, la Directrice exécutive du CCI, la Secrétaire générale de l'UIT a félicité Mme Mallika MATHUR LHERITIER et Monsieur Alexandre LHERITIER, co-fondateurs de [KOALOO.FI](#).

Cette Fintech, qui a été soutenue par Bpifrance, utilise l'IA générative pour automatiser la conformité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et cartographier les risques d'approvisionnement.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr



© OMC - Le Groupe de travail de l'OMC sur les MPME annonce les lauréats du concours "Small Business Champions"

Zoom sur la 7^{ème} édition de la semaine du commerce et de l'environnement à l'OMC

La **Journée mondiale de l'environnement** a lieu chaque année le **5 juin**. Instituée par les Nations unies, elle est célébrée dans toute la **Genève internationale** à travers des colloques institutionnels, des initiatives citoyennes et des activités de sensibilisation pour encourager l'action climatique.



La Semaine de l'environnement, édition 2026, a une nouvelle fois été plébiscitée par les participants.

Très suivie, elle a donné lieu à l'organisation de seize sessions couvrant un large éventail de thématiques. Parmi celles-ci figuraient une session organisée par l'Union européenne et la Corée relative à l'écoconception et au passeport numérique des produits, une par la République tchèque et le Kazakhstan sur les enjeux liés à l'eau, ainsi qu'une session organisée par la France sur le commerce et la biodiversité. Les marchés carbone, l'interopérabilité des systèmes et la comptabilité des émissions de gaz à effet de serre ont constitué les thèmes les plus fréquemment abordés. D'autres sessions ont également porté sur l'agriculture, les biens et services environnementaux, les normes en matière de substituts et alternatives aux plastiques. **Au total, près de 90 intervenants se sont succédés à la tribune devant plus de 800 participants présents sur place et environ 600 participants connectés en ligne.**

La session organisée par la France sur le commerce et la biodiversité a mis en lumière le rôle positif que le commerce pouvait jouer en faveur de la préservation de la biodiversité.

La biodiversité est au cœur de nos économies et de notre bien-être, puisqu'elle fournit des services écosystémiques dont dépend plus de la moitié du PIB mondial. Pourtant, son déclin se poursuit à un rythme préoccupant. Dans ce contexte, alors que les pressions exercées sur la biodiversité sont en partie liées au commerce international, la session s'est interrogée sur les moyens de faire du commerce un levier de préservation plutôt qu'un facteur de dégradation.

L'OCDE a présenté ses travaux en cours qui visent à établir un cadre conceptuel établissant les liens entre commerce et biodiversité et a esquissé quelques mesures en faveur de la biodiversité (commerce de produits bio et naturels, certification et traçabilité, lutte contre les subventions nocives/accord Pêche). L'IUCN a exposé ses principales recommandations en faveur de la biodiversité présentées lors de la CM14, notamment celles d'intégrer la biodiversité dans tous les comités de l'OMC et dans les discussions sur la réforme. L'Équateur a présenté son modèle de bioéconomie qui intègre pleinement la biodiversité dans sa stratégie de développement. Enfin, Michelin et ICC France, ont partagé les démarches des entreprises pour mettre en place des chaînes d'approvisionnement durables.



SEMAINE 2026 ^{1 AU 5} JUIN DU COMMERCE ET DE L'ENVIRONNEMENT



Les échanges en Comité du commerce et de l'environnement (CCE) sont restés centrés sur les mesures climatiques liées au commerce (TRCM)

Dans le cadre de la phase pilote visant à tester le cadre de transparence relatif aux méthodologies de calcul des émissions carbone, deux Membres se sont prêtés à l'exercice et ont présenté une mesure de marchés publics verts visant à promouvoir des biens et services à faible impact environnemental, et celle relative aux véhicules neufs. Plusieurs délégations ont salué l'intérêt de la transparence et du partage d'informations tout en rappelant la nécessité de préserver les obligations de notification existantes et d'éviter les doublons avec les comités et accords de l'OMC. D'autres ont soulevé des questions sur l'impact potentiel de ces mesures sur les pays en développement.

La prochaine séance thématique en CCE devrait porter sur l'interopérabilité des mesures climatiques.

La Stratégie nationale de biodiversité 2030 de la France

La Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) traduit l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique. Elle a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité.

La SNB accélère l'engagement de la France en faveur de la biodiversité en proposant 40 mesures précises autour de 4 axes pour atteindre les ambitions portées par le cadre mondial de la biodiversité d'ici 2050 :

- Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité,
- Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible,
- Mobiliser tous les acteurs,
- Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions.

Les entreprises françaises ont largement contribué à la réflexion puisqu'elles jouent un rôle primordial dans la préservation de la biodiversité du fait de leurs dépendances aux services écosystémiques.

Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/strategie-nationale-biodiversite-2030>

L'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN)

L'IUCN est une organisation regroupant États, agences gouvernementales et ONG. Elle est connue notamment pour sa Liste rouge des espèces menacées.

« Unis pour la nature sur la voie vers 2045 : Une Vision stratégique à 20 ans » décrit l'aspiration à long terme de l'IUCN à un monde juste qui valorise et préserve la nature. Cette Stratégie prévoit 8 grands domaines de transformation pour la nature et les peuples :

- l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets
- l'alignement des systèmes financiers et économiques sur la nature
- des systèmes alimentaires et agricoles durables
- une seule santé
- la transition énergétique verte et juste
- les villes durables
- l'économie bleue régénérative
- la sécurité hydrique et la gestion de l'eau

Source : <https://iucn.org/fr>

Calendrier

[OMC | Calendrier des réunions et événements de l'OMC](#)

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques et ses représentations permanentes. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Emmanuelle IVANOV-DURAND - Diffusion : Jeanne Madeleine EBIMBE MBONGUE

Rédaction : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

S'abonner/Se désinscrire : geneve@dgtresor.gouv.fr